

Auch, le 28 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Département demande un élargissement du périmètre du dispositif « Grand Site Occitanie »

L'Occitanie dispose de nombreux sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété qui constituent des éléments de promotion, d'attractivité et de développement pour ses territoires. Face à ces enjeux et en complément de la politique de soutien aux sites UNESCO, la Région Occitanie a donc lancé le dispositif « Grands Sites Occitanie » afin de structurer au sein du territoire régional des destinations touristiques majeures.

Ainsi, chaque territoire labellisé Grand Site Occitanie a été appelé à formaliser en 2018 un projet stratégique transversal à 4 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement) portant sur le cœur emblématique du Grand Site mais aussi sur sa zone d'influence territoriale.

Dans le département du Gers, il existe 3 sites labellisés :

- Le GSO Armagnac Abbaye Cités porté par le département
- Le GSO Auch
- Le GSO Marciac

Ce mercredi 28 juin, le Département a initié une réunion en présence des membres du Comité de pilotage restreint du Grand Site Occitanie « Armagnac, Abbaye et Cités » afin d'envisager avec les partenaires la suite du contrat 2018-2022, en fonction des priorités définies par la Région Occitanie dans son schéma de développement du tourisme et des loisirs 2023-2027.

Cette réunion des partenaires a donc permis :

- de conforter la gouvernance actuelle avec le maintien comme chef de file du Grand Site Occitanie, le Conseil Départemental du Gers et l'Office de Tourisme de Condom, comme opérateur « technique » ;
- de dégager des perspectives pour le futur contrat GSO au regard du 5^{ème} schéma départemental du tourisme et les nouvelles orientations pour l'avenir ;
- d'élargir le périmètre d'influence à l'ensemble du territoire du Pays d'Armagnac à l'échelle de la dimension touristique « Armagnac » à l'initiative du Département.

En effet, le Conseil Départemental s'est doté d'une ambition forte visant à monter en qualification la destination touristique rurale « Grand Site Armagnac, Abbaye et Cités» pour en faire une destination encore plus attractive, représentative de l'identité de l'Occitanie et contribuant à son rayonnement.

Ainsi, en créant, le dispositif « GSO Armagnac, Abbaye et Cités », le département choisit d'intégrer le territoire emblématique de l'Armagnac, en cohérence avec les actions qu'il mène pour le territoire.

« Cette nouvelle appellation « Grand Site Occitanie Armagnac, Abbaye et Cités » sera donc constitué des cœurs emblématiques comme, la bastide de Valence, la cité épiscopale et les lieux historiques du négoce de l'Armagnac à Condom, la cité médiévale de Larressingle, le centre historique de Fourcès, la bastide de Montréal ou encore, l'Abbaye de Flaran, centre patrimonial départemental.

Ces différents éléments sont connectés par un réseau d'itinérances douces, la Baïse, colonne vertébrale du territoire, la voie verte de l'Armagnac et les chemins de Saint Jacques de Compostelle dont le tronçon Condom-Lectoure est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO ainsi que le pont de Lartigue.

Ces cœurs emblématiques et ces lieux de visite majeurs irriguent une zone d'influence qui correspond au territoire de la Communauté de communes de la Ténarèze.

Il était donc naturel et pertinent pour le Département, que de proposer un élargissement du périmètre afin de promouvoir la Destination Gers, de part et d'autre du territoire. »

- Nathalie Barrouillet, Vice-Présidente du Conseil Départemental